

GUIDE SANITAIRE POUR LE RETOUR DU CLUB A BERCY

Liberté
Égalité
Fraternité



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



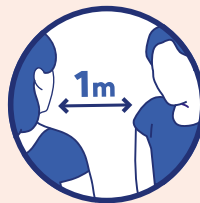
Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter



Eviter
de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

W-0314-001-2003 - 20 mars 2020



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



COVID-19

PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER



Se laver les mains **avant** de
mettre son masque
et **après** l'avoir retiré



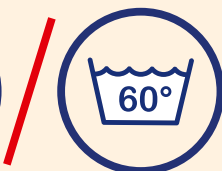
Mettre et enlever
le masque en le prenant par
les lanières



Couvrir le nez
et la bouche



Une fois posé,
ne plus le toucher



Après utilisation, le mettre
dans un sac plastique et le jeter
ou s'il est en tissu, le laver
à 60° pendant 30 min

**Le masque est un moyen de protection complémentaire
qui ne remplace pas les gestes barrières**

W4315-001-000 - 30 avril 2020



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?



Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**



Ces déchets ne doivent **en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables** ou poubelle «jaune» (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000

Politique générale

- Un plan d'organisation (emploi du temps, respect de la distance physique, nombre de personnes par bureau, nettoyage/désinfection, respect des gestes barrières*, hygiène des mains (HDM), repérage des personnes symptomatiques, etc.) sera mis en œuvre selon les préconisations détaillées dans ce document.
- Les personnes présentant des symptômes évoquant un Covid-19 (toux, essoufflement, fièvre, etc.) devront impérativement rester à leur domicile et se signaler au Club (secrétariat, référent protocole sanitaire / 1 par section).
- Les mesures individuelles suivantes seront appliquées pour les dirigeants : lavages de mains fréquents ou FHA, port de masque grand public.
- Une campagne d'information relative aux mesures d'hygiène individuelle et collective des personnes sera lancée (gestes barrières, HDM, comportement individuel, etc.). Diffusion de ce document à l'ensemble des adhérents avant le retour dans les locaux.
- Mise à disposition de fournitures (serviettes en papier, produits hydro-alcooliques, mouchoirs en papier, etc.) pour favoriser les pratiques d'hygiène.

- Application des mesures décrites ci-dessous :

Distance physique d'au moins 1 mètre

- Une distance physique d'au moins 1m sera respectée dans les locaux occupés (bureaux, vestiaires, etc.) et dans les espaces communs intérieurs et extérieurs du bâtiment (cf AHA). Le nombre de personnes autorisées dans les locaux sera affiché sur la porte (recto/verso) de chaque local, selon la norme suivante (espace sans contact d'environ 4m² par personne si possible) :

Siège du Club : 2 dirigeants ; 2 visiteurs

Bureau Patinage/Danse/Ballet : 3 dirigeants ; 2 visiteurs (sens de circulation signalé à respecter ; pas de croisement)

Bureau du Hockey : 2 dirigeants ; 1 visiteur

Pour les autres locaux (hors vestiaires) : 1 personne

Pour les vestiaires collectifs

Vestiaire Patinage/Danse/Ballet et vestiaire Hockey mineur : 9 pratiquants + 1 dirigeant

Vestiaire D2 : 10 personnes

Vestiaire entraîneurs Patinage/Danse/Ballet : 2 personnes

Vestiaire Féminines : 3 personnes

Vestiaire arbitres : 2 personnes.

Hygiène des mains (HDM)

- L'HDM comprend le lavage à l'eau et au savon pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable.
- Le lavage doit être réalisé après être allé aux toilettes, avant de manger et après s'être mouché, avoir toussé ou éternué. Il doit être aussi pratiqué avant d'entrer dans les locaux associatifs, après avoir pu manipuler des objets contaminés.
- Une friction avec un produit hydro-alcoolique (FHA) peut aussi être réalisée notamment dans les espaces de bureau.

Port de masques grand public

- Le port d'un masque sera obligatoire pour tous les dirigeants du Club présents dans les locaux. Pour les adhérents, le port du masque sera obligatoire pour pénétrer dans les vestiaires (récupération d'équipement et de matériel) ; il sera fortement recommandé (sans toutefois être obligatoire) pour les adhérents attendus dans les bureaux (sur rendez-vous nominatifs).
- Les dirigeants porteront un masque grand public pendant les heures de présence dans les locaux, en respectant les règles d'utilisation**.

Nettoyage et désinfection

- Nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces et objets qui sont fréquemment touchés (au minimum une fois par jour). Cf AHA
- Fourniture aux dirigeants des lingettes jetables désinfectantes ou des lingettes et un produit respectant la norme de virucidie afin que les surfaces couramment utilisées (ex. claviers, bureaux, télécommandes, etc.) puissent être désinfectées avant et après utilisation.

Ventilation des locaux (cf. AHA)

Veiller à bien aérer les locaux, notamment pendant et après les opérations de nettoyage, et vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'aération et de ventilation (ex. entrées d'air non bouchées...), en dehors de présence humaine.

* Les mesures barrières sont un ensemble de gestes et d'attitudes individuelles permettant de réduire le risque de transmission du virus.

Geste 1 : Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou réaliser une friction avec un produit hydro-alcoolique (FHA)

Geste 2 : Se couvrir le nez et la bouche quand on tousse ou éternue

Geste 3 : Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle

Geste 4 : Éviter de se toucher le visage, surtout le nez, la bouche et les yeux

Geste 5 : Porter un masque grand public dans certaines situations

****** Des règles précises doivent être appliquées pour une efficacité maximale :

- a. Les masques doivent être portés systématiquement par tous dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.
- b. Les masques doivent être entretenus selon les indications données par le fabricant concernant le lavage (nombre de lavages, température etc.).
- c. Les masques doivent être ajustés et couvrir la bouche et le nez.
- d. Les mains ne doivent pas toucher le masque quand il est porté.
- e. Le sens dans lequel il est porté doit être impérativement respecté : la bouche et le nez ne doivent jamais être en contact avec la face externe du masque. Une HDM est impérative après avoir retiré le masque.
- f. Le port du masque ne dispense pas du respect, dans la mesure du possible, de la distanciation sociale et dans tous les cas de l'HDM.